

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 ●

| | |
|------------------------------------|------------|
| Membres en exercice | 23 |
| Membres présents | 20 |
| Membres ayant donné pouvoir | 3 |
| Membres ayant délibéré | 23 |
| Date de la convocation | 21/04/2026 |
| Date d'affichage de la convocation | 21/04/2026 |

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Pascale BETIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Sabrina BOUYER, M. Louis Pacault, M. Pierre BARBARIT, M. Marc GRANGIER, M. Julien GENDREAU, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS : M. Pascal Henry en faveur de Mme Valérie DUBOIS, Mme Sandie MERLE en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET et Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON en faveur de M. Guy PELLADEAUD

ABSENTS :

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE VEGETALISATION AVEC LES RIVERAINS DE LA RUE JEAN JAURES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et suivants,
Vu l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme,
Vu l'accord du Permis d'Aménager pour les travaux de réaménagement et de végétalisation de la rue Jean Jaurès rendu le 17 octobre 2025,
Vu le projet de convention type, ci-annexé,

Considérant que la végétalisation des pieds de façade participe à l'amélioration du cadre de vie, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique,
Considérant que ce projet s'inscrit dans la politique municipale de développement durable et d'embellissement de l'espace public,
Considérant la nécessité d'obtenir l'accord des propriétaires pour intervenir sur leur façade, tout en sécurisant les modalités d'intervention et d'entretien,
Considérant que ce modèle de convention sera soumis à l'approbation des propriétaires concernés avant toute intervention,

Madame Dubois, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'aménagement et d'embellissement de la rue Jean Jaurès qui sont en cours. Dans ce cadre, la maîtrise d'œuvre propose de végétaliser les pieds de façade des propriétaires en implantant des supports métalliques pour permettre le développement de plantes grimpantes. La commune prendra en charge la pose de ces supports ainsi que l'entretien des espaces végétalisés.

Dans ce cadre, il convient d'approuver la convention ci-annexée permettant d'obtenir l'accord des propriétaires pour la plantation au pied de leurs façades et l'implantation des supports sur leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve le modèle de convention ci-annexé permettant de recueillir l'accord des propriétaires de la rue Jean Jaurès sur la végétalisation au pied de leur façade.

ARTICLE 2 : Précise que les frais d'installation et d'entretien des supports de végétalisation seront à la charge de la commune.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les diligences nécessaires et à signer les actes afférents ainsi que tout autre document lié à cette affaire.

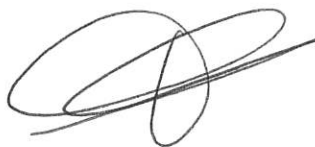
ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable Public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le

05 MAI 2026

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.